

L1 à la Sorbonne

Par **bdbnoumea**, le **25/09/2009** à **01:47**

Bonsoir à tous,

J'entre cette année en première année à la sorbonne en droit indifférencié. Ils nous demandent de choisir une mention: mention droit ou mention sciences politiques. Quelqu'un pourrait m'aider car je ne sais quoi choisir.. Qu'est ce que ça fait comme difference??

Merci!))) image not found or type unknown

Par **Lala**, le **28/09/2009** à **01:55**

Je suppose que certains cours doivent être différents. Examine la plaquette en regardant les différences entre les deux options et fais ton choix en fonction de tes goûts, de tes projets professionnels si tu en as...

Par **Lun2**, le **23/10/2009** à **17:17**

Je suppose que tu as fait ton choix vu la date du message, mais peut être que ça servira à d'autres.

Je suis aussi étudiant à Paris 1 Sorbonne.

Dans cette fac, durant les deux premières années il faut effectivement choisir un dominante : droit ou sciences politiques. Tout simplement car en fin de deuxième année, les élèves pourront soit choisir de continuer vers une licence de droit, soit opter pour une licence de sciences politiques avec la collaboration de Paris IV.

Concrètement, ce qui change en dominante sciences po ce sont les matières à option. Comme t'as du t'en apercevoir, il y a 4 TDs par semestre : 2 tds qui correspondent aux matières fondamentales, 1 langue et une matière que tu peux choisir. En dominante science po, tu dois choisir pour ce TD à choix une matière de science po. Les étudiants en dominante droit auront en td une matière de droit. Que tu sois en dominante sciences po ou droit, tu n'échapperas pas aux deux matières "fondamentales" de droit public/civil qui sont de loin les

plus ardues à valider.

Deux dernières précisions :

- Si tu choisis au premier semestre dominante science po, impossible de changer au deuxième semestre. Mais tu peux choisir dominante droit en L2.
- Si tu as choisis dominante sciences po en L1 et L2, rien ne t'empêche de faire une L3 droit (privé/public/indifférencié/international). Quand à la L3 sciences po, les candidatures se font sur dossier, alors qu'en L3 droit, il n'y a aucune sélection à l'entrée.

Mon conseil : en première année, le plus dur est d'acquérir la méthodologie juridique. En dominante droit, vous avez un td de méthodo qui peut, s'il est bien enseigné, s'avérer très très payant pour les examens...

Bon courage

Par **Bl4a**, le **19/04/2012** à **19:35**

Bonjour, j'aimerais aller en licence de droit à la Sorbonne 1 et j'aimerais prendre une langue mais je ne trouve pas quels langues sont enseignées ! J'aimerais faire Italien si possible, savez vous si cela est possible ?

Cordialement,